

ADAM SŁUPEK

Université de Varsovie

Institut d'études romanes

a.slupek2@student.uw.edu.pl

ORCID : 0009-0004-6416-3412

Bilinguisme officiel au Canada : promesse non tenue de la paix linguistique. Le cas de la minorité franco-ontarienne

**Official Bilingualism in Canada: The Unfulfilled Promise
of Linguistic Peace. The Case of the Franco-Ontarian Minority**

Abstract

This article has two aims: to examine how the historical conflict between anglophone and francophone communities shaped Canada's official bilingualism policy, and to assess whether this conflict remains relevant to understanding today's linguistic dualism. The theoretical section offers a sociolinguistic perspective on bilingualism, focusing on official bilingualism as a state policy. The empirical part presents the results of a qualitative case study based on four semi-structured interviews with Franco-Ontarian participants. The analysis identifies three interrelated dimensions that continue to structure anglophone–francophone relations in Ontario: persistent mutual prejudice manifesting in institutional contexts, ongoing linguistic assimilation, and systemic inequalities accompanied by experiences of linguistic discrimination. These findings show that linguistic peace remains unachieved and rivalry endures as a defining feature of Canada's sociolinguistic landscape.

Keywords: bilingualism, language policy, Canada, Franco-Ontarians, linguistic minorities, conflict

Mots-clés : bilinguisme, politique linguistique, Canada, Franco-Ontariens, minorités linguistiques, conflit

1. Introduction

Le présent article a pour but d'analyser le fond conflictuel sous-jacent du bilinguisme officiel au Canada. Pour ce faire, après avoir dressé le cadre théorique de notre étude, nous examinerons le rôle du conflit historique entre les deux « nations fondatrices » dans l'adoption de la politique linguistique canadienne. Ensuite, dans la partie empirique de cet article, nous analyserons dans quelle mesure la notion de rivalité caractérise les relations entre les anglophones et les francophones, notamment lorsque ces derniers sont en situation de minorité linguistique. À cette fin, nous nous appuierons sur un corpus constitué à partir de quatre entretiens semi-directifs menés auprès de Franco-Ontariens du Sud-Est de l'Ontario en février et en mars 2024.

L'étude de cas de la communauté franco-ontarienne découle de la spécificité démologuistique de cette province. Elle possède la population francophone numériquement la plus forte après le Québec : au recensement de 2021, elle compte 533 560 personnes, soit 3,8% de la population provinciale (Gouvernement du Canada 2024, tableau 1). Contrairement au Québec et au Nouveau-Brunswick, l'Ontario demeure une province officiellement anglophone où les droits linguistiques des francophones sont reconnus en matière d'accès aux services ministériels dans certaines régions désignées dans la *Loi sur les services en français* de 1986 (Tennant 2017 : 337).

Si les droits linguistiques des Franco-Ontariens sont encadrés de façon limitée par la loi provinciale, la situation sociolinguistique locale diffère considérablement de celle du Québec ou du Nouveau-Brunswick. En Ontario, la vitalité linguistique des francophones, largement minoritaires face à la population anglophone, semble fragilisée faute de planification linguistique au niveau local, celle qui touche les aspects de la vie quotidienne hors du cadre institutionnel fédéral (cf. Mévellec et Cardinal 2020 : paragraphe 53). La perspective de cette minorité éclaire ainsi les défis du bilinguisme officiel au Canada, notamment en ce qui concerne les relations entre les deux nations fondatrices.

2. Notions fondamentales

Dans les recherches en sociolinguistique, le bilinguisme est le plus souvent défini comme « l'utilisation régulière de deux ou plusieurs langues ou dialectes dans la vie de tous les jours » (Grosjean 2015 : 16). Cette approche, en privilégiant le critère d'usage plutôt que la compétence linguistique, permet d'étudier le phénomène du bilinguisme comme le résultat du contact des langues au sein d'une société donnée (Wróblewska-Pawlak 2004 : 15). Bien que le français et l'anglais coexistent au sein de la société canadienne, la répartition des Canadiens bilingues diffère largement d'une région à l'autre. D'ailleurs, bien que le Canada soit officiellement bilingue, moins de 20% de sa population déclare parler les deux langues officielles (Statistique Canada 2023a, Tableau de données de la carte 1).

C'est bien l'adverbe « officiellement [bilingue] » qui nous conduit à considérer le bilinguisme au Canada essentiellement sur le plan de la politique linguistique. Cette notion désigne « les choix, les orientations [et] les objectifs [...] en matière de gestion [de la] pluralité linguistique » d'un pays donné (Boyer 2001 : 76). Ainsi, l'outil principal à la disposition des autorités est constitué par les textes juridiques, contraignants pour les institutions gouvernementales et pour leurs fonctionnaires. C'est par ce biais que l'État assigne des fonctions spécifiques aux langues, définit leur rôle dans la vie publique et peut influencer les pratiques linguistiques de ces citoyens (Calvet 1996 : 57–60).

Cet aspect strictement officiel de la politique de bilinguisme du Canada ressort des fondements de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, qui assure l'égalité du statut du français et de l'anglais dans le cadre (1) des travaux et des débats du Parlement fédéral (art. 4, al. 1); (2) des services internes des institutions fédérales (art. 22) ; (3) des travaux et de la jurisprudence des tribunaux fédéraux (art. 14, al. 1). Par contre, la loi en question ne précise pas les droits linguistiques des Canadiens d'expression française au niveau régional : ce dispositif relève des gouvernements provinciaux et territoriaux, majoritairement unilingues et anglophones (Foucher 2018 : 194 ; Kijewska-Trembecka 2013 : 178–179).

La spécificité de la politique linguistique canadienne n'enlève rien au fait qu'elle résulte des réalités historiques et sociales particulières de la société canadienne, car c'est en raison de sa double nature que la *Loi sur les langues officielles* a été adoptée.

3. Bilinguisme officiel au Canada : de la rivalité au nouveau contrat social

Dans le discours politique du Canada moderne, la dualité linguistique de la société occupe une position centrale parmi les fondements de l'identité nationale, jouant le rôle d'un « pont » entre les deux nations fondatrices (Carlos 2020 : 190). Or, il est crucial de souligner que la politique de bilinguisme fédéral, adoptée au tournant des années 1960–1970, par le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau, était avant tout une décision politique mûrement réfléchie, visant à atténuer les revendications nationalistes et séparatistes au Québec qui ont menacé l'intégrité de la Fédération (Dorais *et al.* 2018 : 11 ; Szul 2009 : 341–342). Cette effervescence au sein de la société québécoise est l'une des conséquences de la Révolution tranquille (1960–1966), la prise de conscience collective des Québécois qui ont occupé, depuis la Conquête, une position socio-économique inférieure par rapport aux Anglo-Canadiens (Bouchard [1998] 2020 : 264).

Pour élargir ce contexte, il convient d'évoquer les résultats des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963–1971), mise sur pied par le premier ministre Lester B. Pearson, et co-présidée par André Laurendeau et Arnold Davidson Dunton. Le rapport de cette commission a été la cause directe d'un véritable tournant dans la position du gouvernement fédéral en matière de bilinguisme et de biculturalisme au sein de la société canadienne. Ainsi, dans son rapport préliminaire, la Commission affirme qu'il existe au Canada « deux sociétés distinctes », qui mènent une « vie séparée » l'une de l'autre et perçoivent leur rôle au sein de la Confédération de manière incompatible et contradictoire (Gouvernement du Canada [1965] 2013 : 104–105). Les auteurs concluent ce rapport en exprimant l'avis suivant :

Tout ce que nous avons vu et entendu nous a convaincu que le Canada traverse la période la plus critique de son histoire, depuis la Confédération. Nous croyons qu'il y a crise : c'est l'heure des décisions et des vrais changements ; il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence. Nous ignorons si cette crise sera longue ou brève. Nous sommes, toutefois, convaincus qu'elle existe. Les signes de danger sont nombreux et sérieux. (Gouvernement du Canada [1965] 2013 : 125)

Afin d'estomper la crise Ottawa-Québec et de « contrebancer l'attrait du séparatisme [québécois] » (Trudeau 1967 : 204 ; cité par Traisnel 2012 : 71), le gouvernement fédéral a accordé aux

Canadiens d'expression française, indépendamment de leur province de résidence, le droit personnel de s'adresser à toute institution fédérale dans leur langue maternelle (Foucher 2018 : 197). Cette décision a eu un impact symbolique considérable : comme le souligne Mario Polèse, « la loi de 1969 visait à convaincre les Québécois francophones que le Canada était aussi *leur* pays, et qu'ils pouvaient s'y sentir partout chez eux » (2022 : 5).

Bien que la *Loi sur les langues officielles* ait mis sur le même plan le statut juridique des langues officielles au niveau fédéral, il n'a finalement pas empêché la montée du nationalisme québécois, comme en témoigne par exemple le référendum sur la souveraineté du Québec de 1995. De plus, la politique officielle de bilinguisme n'a pas freiné le déclin du français au Canada : alors qu'en 1971, les Canadiens d'expression maternelle française représentaient 26,8% de la population, ce taux a diminué, n'atteignant plus que 20,2% en 2021 (Statistique Canada 2024, Graphique 1 ; Gouvernement du Canada 2024, Tableau 2).

En tenant compte des données quantitatives évoquées, nous aboutissons à une conclusion saisissante : la politique de bilinguisme officiel, menée au cours d'un demi-siècle, a négligé des dynamiques sociales cruciales, telles que l'assimilation linguistique progressive des francophones, en particulier dans les régions où ils sont minoritaires (Leclerc 2024, partie 7.4 « La situation des francophones hors Québec »). La vision du bilinguisme officiel, telle qu'elle existe au niveau du discours politique est, en conséquence, fortement incompatible avec la situation inégalitaire du français et de l'anglais, malgré leur statut juridique identique.

Cet écart entre le discours politique et les risques réels pour la vitalité des communautés francophones minoritaires au Canada constitue un point de départ pour réexaminer la durabilité du rôle conciliateur de la politique de bilinguisme officiel et pour interroger les relations entre la majorité anglophone et la minorité francophone.

4. Recherche

La partie empirique de cette étude poursuit deux objectifs principaux. Premièrement, examiner dans quelle mesure la rivalité, au sens large, permet de décrire les relations entre la majorité anglophone et la minorité francophone en Ontario. Deuxièmement, évaluer si les principes idéologiques du régime linguistique fédéral – qui souligne l'égalité des deux nations fondatrices et leur contribution historique à la société canadienne – influencent les acteurs sociaux dans le contexte du déséquilibre démoliinguistique entre les Ontariens d'expression anglaise et française.

Dans cette partie de l'article, nous présenterons les détails concernant l'organisation et la réalisation de l'enquête, ainsi que les résultats de l'étude de cas menée auprès de quatre informateurs franco-ontariens en février et mars 2024. Nous y exposerons la méthode de collecte des données, la constitution du corpus, l'approche d'analyse du contenu et le profil sociolinguistique des personnes interviewées.

4.1. Méthode de recherche et constitution du corpus

Comme l'outil principal de collecte des données, nous avons choisi l'entretien semi-directif qualitatif et individuel, réalisé sur base d'un questionnaire. Celui-ci comprenait 40 questions réparties en cinq

thèmes : le bilinguisme institutionnel, l'asymétrie des langues officielles, le recul du français, la perception du bilinguisme par les Franco-Ontariens et les relations franco-anglophones en Ontario.

Les entretiens ont été enregistrés et transcrits. Ensuite, nous avons soumis les textes à une analyse de contenu en procédant à un codage (Babbie [2005] 2008 : 429). L'analyse des entretiens a permis d'identifier des catégories thématiques spécifiques, notamment celles liées au fond conflictuel des relations entre francophones et anglophones en Ontario, ouvrant ainsi la voie à une analyse comparative du contenu. Au total, le corpus comprend 250 minutes d'enregistrement audio, donnant lieu à une transcription de 143 570 caractères, espaces compris.

4.2. Profil sociolinguistique des interviewés et représentativité

L'étude empirique présentée dans cet article s'inscrit dans la méthodologie de l'étude de cas. Celle-ci vise à l'analyse détaillée d'un ou plusieurs cas, sélectionnés de façon non aléatoire et par conséquent, non représentative (Silverman [2005] 2008 : 168–169 ; Flick [2007] 2012 : 56–61). En conséquence, les généralisations formulées dans la partie analytique ne peuvent pas être extrapolées à l'ensemble de la population franco-canadienne et à l'image globale des relations entre les deux communautés linguistiques. Si cette restriction méthodologique est extrêmement importante, elle ne réfute pas les expériences des interlocuteurs en tant que telles. En revanche, leurs propos peuvent servir d'illustration des phénomènes et des concepts théoriques tels que le bilinguisme officiel, sociétal et individuel, ainsi que le conflit lié au contact des langues.

Nous avons défini trois critères de sélection des participants : avoir le français comme langue maternelle, être né et résider en Ontario et avoir été principalement socialisé en français durant l'enfance. En plus des critères définis au début de l'étude, quatre participants présentent les caractéristiques sociolinguistiques suivantes :

Tableau 1. Caractéristiques des participants à l'étude

N°	Participant ¹	Tranche d'âge	Éducation en français	Éducation en anglais	Niveau d'éducation	Métier
1	Alice	18–35	P, PS	S, PS	secondaire	étudiante
2	Emma	36–55	S, PS	P, PS	supérieur (MA)	enseignante
3	Thomas	36–55	P, S, PS	x	supérieur (MA)	traducteur
4	Louis	56–75	P, S, PS	x	supérieur (MA)	enseignant retraité

Abréviations : P – école primaire, S – école secondaire, PS – études postsecondaires

Tous les participants résidaient, au moment de l'entretien, dans les Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, où les francophones représentent 18,6% de la population (Statistique Canada 2023b). Particulièrement attachés à leur origine franco-canadienne et à la vitalité du français en Ontario, ils s'impliquent soit dans l'éducation francophone (Alice, Emma et Louis), soit dans la traduction-interprétation franco-anglaise au sein d'institutions fédérales et provinciales (Thomas). En outre, grâce

¹ Les prénoms et d'autres données permettant d'identifier des interlocuteurs ont été changées.

à leur formation en langue française et en littérature, Emma et Thomas ont fait preuve, lors de l'entretien, d'une attitude à la fois réflexive et proactive du maintien de leur langue maternelle.

4.3. Analyse des résultats

L'analyse transversale des quatre entretiens nous a permis d'identifier de nombreux passages où les informateurs décrivent les relations franco-anglophones en Ontario au prisme de la rivalité, des tensions ou des inégalités. Ce fond conflictuel se manifeste principalement dans trois dimensions : (1) les préjugés mutuels entre les deux groupes dans le contexte institutionnel ; (2) le transfert progressif de la population franco-ontarienne vers l'anglais, accompagné du faible statut du français sur le marché linguistique local ; (3) les inégalités systémiques ainsi que les expériences de la discrimination linguistique évoquées par les interviewés.

4.3.1. Préjugés

La première catégorie qui révèle la rivalité entre les francophones et les anglophones s'impose dans le contexte institutionnel, quant à l'accès aux services en français, en droit, garanti au niveau fédéral et en partie au niveau provincial.

Pour chaque participant, il est arrivé qu'un fonctionnaire d'un bureau provincial ne puisse pas le servir en français. Dès lors, il nous semblait intéressant de demander si les répondants choisissaient consciemment d'utiliser l'anglais plutôt que le français dans le cadre institutionnel. Les réponses ont été affirmatives :

Oui, ça arrive souvent, assez souvent [...] Aussi dans des situations où ce que je demande pourrait être problématique, je vais automatiquement parler anglais parce que je ne veux pas qu'on ajoute, à ma plainte, le fait que je suis francophone. « Oh, c'est juste une autre Française qui se plaint... » Donc ça, je vais faire ça parfois délibérément pour éviter cette autre couche de, de préjugés. (Emma)

Oui, oui... parce que... par crainte de représailles. Ouais. Surtout quand t'es dans le système de santé, quand tu es à l'hôpital, [...] ben ça peut prendre vraiment beaucoup de temps si tu vas au service des urgences. Tu veux te faire soigner, tu veux que ça aille vite, tu veux, tu veux aller visiter un médecin et tu as pas envie de faire des chichis parce que tu ne... parce que tu veux te faire servir en français, donc... Par crainte de représailles, oui, souvent on va se, on va se taire, pis on va juste parler en anglais. (Thomas)

Dans les propos cités, quelques éléments se démarquent particulièrement. Premièrement, ce sont les « préjugés » et les « représailles » auxquels les participants seraient confrontés à cause de la langue utilisée à l'égard d'un fonctionnaire anglophone. Deuxièmement, nous observons les propositions « *c'est juste une autre Française qui se plaint* » et « *tu as pas envie de faire des chichis* », qui expriment des projections présumées d'anglophones sur les francophones. Le recours à ces mots dépréciatifs et dévalorisants se traduit par la conviction des répondants que leurs besoins sont perçus comme exagérés ou inadéquats en raison de la langue qu'ils utilisent. En outre, l'usage du verbe « *se taire* » peut indiquer l'existence d'une relation de pouvoir symbolique asymétrique entre les francophones et les anglophones.

4.3.2. Assimilation linguistique

Lors des entretiens, nous n'avons posé aucune question directe ni sur l'assimilation linguistique des Franco-Ontariens, ni sur le recul du français dans cette province. En revanche, ces notions ont apparu spontanément, de façon explicite ou implicite, dans les propos des interviewés.

L'anglais, c'est la honte, c'est ce qu'on dit souvent parce qu'il y a, il y a un gros problème d'assimilation chez les jeunes, mais en fait pas juste chez les jeunes, dans tous les groupes d'âge. Et ce qu'on dit souvent, c'est que le français s'apprend, l'anglais s'attrape. Donc c'est comme, c'est comme une grippe, c'est, c'est comme, c'est une... On n'a pas besoin d'apprendre tant l'anglais que ça parce que c'est tellement omniprésent partout. (Thomas)

Connaissez-vous aussi un nouveau taux d'assimilation... C'est prononcé. C'est dommage-là, surtout avec, surtout chez les plus jeunes... Donc, du français à l'anglais, bien sûr. (A.S. Et quelle en est la raison ?) Je vais dire... les médias, les réseaux sociaux, Internet... (...) Pis, pour certains jeunes, c'est cool de parler anglais, c'est cool à certain âge. (Louis)

Pis justement mes ados ils parlent tous anglais parce que c'est cool, c'est d'être plus cool de parler anglais que français... (Emma)

C'est juste plutôt qu'après l'école, les gens, ils commencent à oublier, pis ils vont dire « Ah, j'avais pas besoin » parce qu'en Ontario, on parle pas vraiment en français. (Alice)

Dans les fragments évoqués, nous identifions deux groupes d'associations majeurs de la rivalité. La première concerne la situation de la langue française et de la population francophone. Deux participants soulignent le recul du français en Ontario, provoqué par le transfert linguistique vers l'anglais, en particulier chez les jeunes francophones. Cette « assimilation linguistique » concerne, comme la définit Uriel Weinreich, « le changement de l'emploi habituel d'une langue à l'emploi habituel d'une autre langue » ([1953] 1979 : 106 ; cité par Maurais 1997 : 51). Alice, la plus jeune intervenante, évoque la tendance de ses pairs à oublier la langue, estimant qu'elle est peu utile dans une région où « on parle pas vraiment français ». De telles expériences rapportées par les interlocuteurs sont confirmées par les données statistiques. Au recensement de 2021, 45% des Ontariens d'expression maternelle française déclarent avoir abandonné leur langue maternelle dans la communication à domicile (Statistique Canada 2023b)². Dans les Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, ce taux a atteint 49%.

À l'autre extrémité du spectre se trouvent les allusions à la langue anglaise. Celle-ci, « omniprésent » en Ontario, a un caractère « cool », notamment pour les jeunes. L'usage de cet adjectif (d'ailleurs, emprunté à l'anglais) peut signaler la perception de la suprématie de l'anglais par rapport au français sur le « marché linguistique » ontarien (Deprez 2020 : 323). De plus, le potentiel assimilatif de l'anglais sur la population franco-ontarienne est comparé, par l'un des interviewés, à une « grippe », tout comme si cette langue était contagieuse. Enfin, l'opposition français-anglais, au sein de laquelle l'anglais est en position de force, se voit dans l'expression « le français s'apprend, l'anglais s'attrape ». Elle met en évidence qu'en effet, l'apprentissage du français est plus difficile dans cet environnement majoritairement anglophone.

² La méthode de calcul du taux d'abandon est empruntée à Polèse (2022 : 9, tableau 4). Il est calculé comme le quotient (LM – LPM) / LM où LM désigne la langue maternelle et LPM la langue parlée la plus souvent à la maison.

4.3.3. Inégalités et discrimination

Les notions d'inégalités linguistiques, aussi bien que de discrimination des francophones, apparaissent implicitement ou explicitement dans le contenu analysé. Dans l'une des propositions, ces inégalités s'appliquent dans le domaine du commerce et de la scolarité francophone :

Je crois qu'on a beaucoup moins de possibilités, que, comparé aux anglophones, on a pas... Toutes les entreprises doivent parler en anglais. Juste le manque d'écoles francophones et le manque d'enseignants. Ceci est tellement important. [...] C'est triste qu'on n'obtienne pas les mêmes occasions, pis les mêmes possibilités, pis le même argent, juste pour aider les élèves en français, pour avoir une langue. (Alice)

Il convient de noter que la personne interrogée mentionne à la fois l'asymétrie d'occasions et de possibilités des Franco-Ontariens par rapport à la majorité anglophone. Les dernières se traduisent par le sous-financement de l'éducation en langue française : l'inégalité systémique qui touche particulièrement les droits de la minorité à l'éducation en langue minoritaire, garantie par la loi fédérale.

À son tour, la notion de discrimination apparaît dans le troisième entretien. Thomas affirme que les francophones l'ont « souvent vécu dans toutes les sphères ». Il évoque notamment le manque du français en termes de service à la clientèle dans les entreprises fédérales :

Moi, j'ai déjà travaillé au Commissariat aux langues officielles. On recevait toutes sortes de plaintes par exemple, comme des plaintes qu'il y avait des messages à bord des avions d'Air Canada... Air Canada qui est un peu la compagnie d'aviation officielle du pays, que les messages de sécurité étaient seulement diffusants, diffusés en anglais. Donc là, c'est vraiment une question de, de sécurité. (...) Oui, on a beaucoup de, de discrimination. Euh. C'est dommage que ce soit comme ça... Mais pour faire valoir nos droits, on a des moyens de défendre. (Thomas)

Ici, la notion de défense – propre au langage guerrier – est employée de manière métaphorique pour désigner le droit de déposer une plainte auprès de l'instance fédérale en cas de non-respect des droits linguistiques. Mais outre les inégalités systémiques, Thomas mentionne également l'agression verbale dont il a été victime en raison de sa langue maternelle, ce qui nous permet d'élargir la catégorie de rivalité entre les francophones et les anglophones.

Je me suis déjà fait dire des choses vraiment méchantes, terribles comme... *Speak white* ... Ouais ouais, ouais... *Speak white* ou *fucking French*, tu sais, comme... *You lost the war...*, tu sais comme... *Get over it, you should speak English...* tu sais... Ouais. (Thomas)

Parmi les insultes évoquées, nous identifions non seulement les malédictions courantes en anglais, mais également les allusions à la « guerre » entre les anglophones et les francophones, prétendument *perdue* par ces derniers. De plus, notre attention est particulièrement attirée par l'exclamation *Speak white* (*Parlez blanc*), qui renvoie directement au fameux poème-manifeste du même titre, écrit par Michèle Lalonde ([1968] 1996). L'écrivaine y fait de la langue française un outil de résistance face à la domination des Canadiens anglais, en reprenant l'image des Canadiens français comme peuple opprimé. Si nous ne pouvons pas affirmer sans équivoque l'usage intentionnel de cette allusion intertextuelle, l'énoncé demeure indéniablement raciste et discriminatoire.

5. Conclusion

Dans cet article, nous avons montré que les tensions et le conflit entre les deux nations fondatrices du Canada ont été la cause directe de l'adoption de la politique de bilinguisme officiel en 1969. Pourtant, celle-ci est encore loin d'instaurer une véritable « paix linguistique » entre francophones et anglophones et reste insuffisante pour garantir la vitalité du français, notamment dans les régions où les francophones sont minoritaires.

Une conclusion similaire ressort de l'étude de cas de la minorité franco-ontarienne. L'analyse du corpus permet de constater que les relations entre les anglophones et les francophones sont marquées par des préjugés persistants, souvent discriminatoires envers ces derniers. De plus, les expériences des personnes interrogées révèlent à quel point le problème de l'assimilation linguistique est grave et en constante progression. Enfin, la perception de cette tendance préoccupante exprimée au cours des entretiens permet d'associer le dualisme linguistique au Canada à une dichotomie intergroupe, à la domination symbolique de la langue anglaise, ainsi qu'au sentiment d'insécurité de la part des francophones. Ces constats prouvent la validité de la référence à la rivalité pour décrire la politique linguistique canadienne et son fond micro-social.

Bien que les conclusions de cette étude de cas s'inscrivent dans les concepts décrits dans la littérature et reflètent les tendances quantitatives propres à une population plus large – comme dans le cas des données sur le transfert linguistique des francophones – elles se fondent sur quatre cas sélectionnés et ne peuvent donc servir qu'à compléter les données existantes. Une étude de la rivalité, au sens large, entre les deux groupes linguistiques au Canada, devrait être approfondie à l'avenir en intégrant un plus grand nombre de cas aux profils sociolinguistiques variés, permettant d'obtenir l'effet de saturation des données (Bertaux [1997] 2010 : 32–33). De plus, elle pourrait également prendre en compte la perspective des Franco-Ontariens résidant dans d'autres régions de la province, ainsi que la perspective des Ontariens d'expression maternelle anglaise.

Bibliographie

- Babbie, Earl (2008) *Podstawy badań społecznych*. Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN.
- Bertaux, Daniel (2010) *L'enquête et ses méthodes. Le récit de vie*. Paris : Armand Colin.
- Bouchard, Chantal (2020) *La langue et le nombril. Une histoire sociolinguistique du Québec*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Boyer, Henri (2017) *Introduction à la sociolinguistique*. Paris : Dunod.
- Calvet, Louis-Jean (1996) *Les politiques linguistiques*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Carlos, Jean-Philippe (2020) « Bi* - Bilinguisme, la grande utopie canadienne ? (2019). » [Dans :] *Bulletin d'histoire politique*. N° 29(1) ; 186–194. Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/bhp/2020-v29-n1-bhp05750/1074212ar.pdf> le 11/12/2024.
- Deprez, Christine (2021) « Transmission des langues. » [Dans :] *Langage et société*. Hors série (HS1) ; 323–326. Récupéré de <https://shs.cairn.info/revue-langage-et-societe-2021-HS1-page-323?lang=fr> le 16/02/2025.

- Doras, François-Olivier, Michel Bock, Martin E. Meunier (2018) « Grandeur et misère de l'utopie bilingue au Canada. » [Dans :] *Bulletin d'histoire politique*. N° 26(2) ; 9–20. Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/bhp/2018-v26-n2-bhp03478/1043764ar.pdf>. pdf le 11/12/2024.
- Flick, Uwe (2012) *Projektowanie badania jakościowego*. Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN.
- Foucher, Pierre (2018) « Une utopie réalisée ? Manifestations juridiques du projet de bilinguisme canadien. » [Dans :] *Bulletin d'histoire politique*. N° 26(2) ; 191–209. Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/bhp/2018-v26-n2-bhp03478/1043773ar.pdf>. pdf le 11/12/2024.
- Grosjean, François (1993) « Le bilinguisme et le biculturalisme : essai de définition. » [Dans :] *Travaux neuchâtelois de Linguistique*. N°19 ; 13–41. Récupéré de <https://www.revue-tranel.ch/article/view/2342/2051>. pdf le 11/12/2024.
- Grosjean, François (2015) *Parler plusieurs langues : le monde des bilingues*. Paris : Albin Michel.
- Kijewska-Trembecka, Marta (2013) « Współczesne wieloetniczne społeczeństwo Kanady. » [Dans :] Marta Kijewska-Trembecka (dir.) *Kanada na przełomie XX i XIX wieku. Polityka, społeczeństwo, edukacja*. Kraków : Księgarnia Akademicka ; 161–210.
- Lalonde, Michèle (1996) « Speak White. » [Dans :] Laurent Mailhot, Pierre Nepveu (dir.) *La poésie québécoise. Dès origines à nos jours*. Montréal : TYPO.
- Maurais, Jacques (1997) « Assimilation linguistique. » [Dans :] Marie-Louise Moreau (dir.) *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Spirmont : Pierre Mardaga ; 51–56.
- Mévellec, Anne, Linda Cardinal (2020) « Les régimes linguistiques à l'épreuve du territoire : le cas de l'Ontario francophone. » [Dans :] *Revue internationale des francophonies*. N° 7. Récupéré de <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1058> le 16/02/2025.
- Silverman, David (2008) *Prowadzenie badań jakościowych*. Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN.
- Szul, Roman (2009) *Język. Naród. Państwo. Język jako zjawisko polityczne*. Warszawa : Wydawnictwo Naukowe PWN.
- Tenant, Jeff (2017) « Ontario. » [Dans :] Ursula Reutner (dir.) *Manuel des francophonies*. Berlin, Boston : De Gruyter ; 334–354.
- Traisnel, Christophe (2012) « Protéger et pacifier. La politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire. » [Dans :] *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*. N° 45–46 ; 69–89. Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/ijcs/2012-n45-46-ijcs0128/1009895ar.pdf>. pdf le 11/12/2024.
- Trudeau, Pierre Elliott (1967) *Le fédéralisme et la société canadienne-française*. Montréal : Hurtubise HMH.
- Weinreich, Uriel (1979) *Languages in Contact. Findings and Problems*. Den Haag : Mouton Publishers.
- Wróblewska-Pawlak, Krystyna (2004) *Język – tożsamość – migracje. O strategiach adaptacyjnych Polaków zamieszkujących we Francji w latach osiemdziesiątych XX wieku*. Warszawa : Wydawnictwo Uniwersytetu Warszawskiego.

Sources internet

- Gouvernement du Canada (2013) A preliminary report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism = Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, [01/02/1965] 03/04/2013. Récupéré de <https://publications.gc.ca/site/fra/9.893465/publication.html>. pdf le 11/12/2024.
- Gouvernement du Canada (2024) Statistiques sur les langues officielles au Canada, 14/08/2024. Récupéré de <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html>, le 11/12/2024.

Leclerc, Jacques (2024) L'aménagement linguistique dans le monde. Récupéré de https://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/canada-federal-3.1-pol-lng-off.htm#7_Les_probl%C3%A8mes_structurels_de_la_politique_linguistique_canadienne le 11/12/2024.

435

Loi sur les langues officielles. L.R.C. (1985), ch. 31 (4^e suppl.). Récupéré de https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/texte_complet.html le 11/12/2024.

Polèse, Mario (2022) « La refonte de la *Loi sur les langues officielles* : une nouvelle vision du bilinguisme ? » [Dans :] *Repères IRPP* N° 42. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques. Récupéré de <https://centre.irpp.org/wp-content/uploads/sites/3/2022/10/La-refonte-de-la-Loi-sur-les-langues-officielles-une-nouvelle-vision-du-bilinguisme.pdf> le 11/12/2024.

Statistique Canada (2023a) Le bilinguisme français-anglais au Canada : tendances récentes après cinq décennies de bilinguisme officiel, 21/06/2023. Récupéré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021013/98-200-x2021013-fra.cfm> le 11/12/2024.

Statistique Canada (2023b) Profil du recensement, Recensement de la population 2021, Tableau de profil, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada, 15/11/2023. Récupéré de <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F> le 20/01/2025.

Statistique Canada (2024) L'évolution des populations de la langue maternelle au Canada, de 1901 à 2016, 08/10/2024. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-630-x/11-630-x2018001-fra.htm> le 11/12/2024.

Received:
15.12.2024
Reviewed:
06.02.2025
Accepted:
23.10.2025

